

URGENCE EMERGENCE

CHARTRE ÉTHIQUE DE BON ACCUEIL DE L'ÉMERGENCE

Nous, membres du collectif Urgence Emergence, définissons comme émergent·e tout·e artiste/équipe évoluant dans le domaine des arts vivants qui dispose d'un **accès limité aux ressources financières, humaines et qui a la volonté de s'inscrire de manière pérenne dans leur paysage culturel et artistique.**

Une compagnie émergente est plus communément ce qu'on considère « en voie de professionnalisation ». Par cette expression, on n'entend pas juger de la qualité des créations ou de son professionnalisme mais plutôt de **sa structuration.**

En voie de professionnalisation est une expression qui renvoie également à des enjeux économiques et salariaux : **une compagnie émergente est une compagnie qui ne répond pas aux critères d'exigences des dispositifs financeurs actuels et ne peut pas payer ses membres, le fait depuis peu ou de manière sporadique.**

Cette charte proposée par Urgence Émergence est née du constat fait par les artistes et équipes émergent·es des **difficultés d'intégration, d'accès au réseau professionnel ainsi qu'à une rémunération décente.**

De nombreux lieux ont déjà **conscience de la richesse de l'émergence et de l'importance de son soutien** et tentent de leur côté d'apporter leur pierre à l'édifice en proposant divers soutiens à l'émergence. Cette charte a pour but de **répertorier les lieux et les initiatives s'engageant à un bon accueil de l'émergence afin de les rendre visibles** auprès des équipes artistiques concernées.

Pour être signataires les lieux devront remplir les 8 critères indispensables de la charte éthique ci-dessous :

- 1. Programmer et/ou accueillir (résidence ou initiative incubatrice) au moins 3 nouvelles compagnies émergentes par saison ;**
- 2. Ne pas pratiquer de minimum garanti et assurer à minima un partage des recettes à hauteur de 50 % pour les compagnies émergentes programmées ;**
- 3. S'engager à envoyer une réponse personnalisée systématiquement sous deux semaines ouvrées. Dans le cas contraire, mettre en place une réponse automatique expliquant le processus de sélection et le délai de réponse ;**
- 4. Si une invitation à un spectacle est acceptée, s'engager à s'y rendre (sauf cas de force majeur) et à faire un retour oral ou écrit (informel, rdv ou mail) ;**
- 5. Être transparent·e sur le processus de sélection appliqué dans ses choix d'accueil et de programmation des compagnies émergentes ;**
- 6. Mettre à disposition les contacts de son équipe ainsi que leurs fonctions sur les différents supports de communication ;**
- 7. Être transparent·e dans la communication autour des actions menées à l'endroit de l'émergence ;**
- 8. S'engager à mettre en avant sur ses supports de communication les projets émergents accueillis ou programmés.**

Selon les spécificités d'accueil des lieux (résidences, programmation, accompagnements ou festivals) outre les 8 critères indispensables, nous incitons les lieux à s'engager sur les points suivants :

Pour les résidences

- > Contribuer à la production du spectacle par un apport financier ;
- > Offrir la possibilité aux compagnies émergentes de faire une ou plusieurs sorties de résidence ;
- > Si une compagnie venant de l'extérieur de son territoire est accueillie, proposer une solution d'hébergement gratuite ;
- > Offrir un espace de création avec une mise à disposition technique ;
- > Mettre à disposition gratuitement des locaux vides, ateliers, espaces de résidences et de répétitions, bureau et/ou espace de stockage.

Pour les festivals

- > S'engager à programmer 50% de compagnies émergentes ;
- > Simplifier les conditions de sélection et s'engager dans une réflexion inclusive prenant en considération les réalités des compagnies émergentes ;
- > S'engager à acheter les représentations ou à minima à assurer les défraiements ;
- > Fournir des espaces de représentations en état de marche avec des technicien·es professionnel·es ;
- > Assurer la communication et le relais presse ;
- > Inviter un maximum de programmateur·ices et professionnel·es du spectacle et participer activement à la diffusion du spectacle.

Pour les accompagnements

- > Proposer un accompagnement à au moins une compagnie émergente de son territoire sous la forme d'un suivi régulier au développement de son projet (par exemple conseils à la structuration, à l'administration, à la production, à la diffusion et/ou à la communication) ;
- > Mettre en place un " Temps Passerelles " à destination d'équipes émergentes de son territoire permettant la rencontre, le repérage et la transmission de savoirs (voir exemple en annexe) ;
- > En cas d'espace disponible, mettre à disposition un lieu de stockage ou de bureau ;
- > Créer une dynamique de compagnonnage et de mutualisation entre les compagnies conventionnées de son réseau et les compagnies émergentes accompagnées ;
- > Nommer un·e artiste émergent·e associé·e dont le projet résonne avec les enjeux du lieu.

Cette charte s'inscrit dans une volonté plus globale de réflexion et de mise en place de pratiques éthiques à développer dans notre milieu, telles que l'inclusivité, l'éco-conscience et la lutte contre toutes formes de violences et discriminations.

Nous sommes conscient·es que la réalité économique de certains lieux ou initiatives ne leur permettront pas d'être signataires de la charte. De ce fait et en écho à notre manifeste, nous appelons à nouveau les pouvoirs publics à se saisir de ces enjeux afin de permettre l'accessibilité de cette charte au plus grand nombre.

Pour la programmation

- > Programmer à minima 3 compagnies émergentes ne s'étant jamais produites dans le lieu (hors sortie de résidence) ;
- > Proposer aux compagnies émergentes une série au minimum de 4 représentations du spectacle programmé dans le cadre ou non d'une tournée mutualisée ;
- > Prendre en charge tous les coûts qui incombent au lieu par le droit notamment liés aux droits d'auteur·ices et à la SACEM ;
- > Prendre en charge ou participer aux frais de communication ;
- > Offrir un temps de montage et de raccords de 3 services minimum ;
- > Inviter un maximum de programmateur·ices et professionnel·es du spectacle et participer activement à la diffusion du spectacle.

Signature de la charte



 urgenceemergence@gmail.com

 www.urgence-emergence.fr

 @urgence.emergence

 @urgence.emergence